

**BOURG-EN-BRESSE**

# Une famille libanaise sous le coup d'une mesure d'expulsion

**Joseph et Zenia ont tout perdu lors de l'explosion du port de Beyrouth, le 4 août 2020. Ils rêvaient de se reconstruire en France mais sont désormais sous le coup d'une obligation de quitter le territoire (OQTF), et de rentrer au Liban, dans un pays en ruines.**

« Nous étions à la piscine, comme nous en avions l'habitude, en famille. Il faisait chaud, c'était l'été, on passait un moment agréable. Et puis, j'ai été indisposée », raconte Zenia, 43 ans. « Alors nous avons décidé de rentrer à la maison, un peu plus tôt que prévu. » Sans l'imaginer un instant, la jeune femme, son mari Joseph, 49 ans, et leurs deux enfants, Queen, 16 ans, et Léandre, 6 ans, viennent de sauver leurs vies, d'échapper à la tragédie. Nous sommes le 4 août 2020, en fin d'après-midi à Beyrouth, dans le quartier du port, lorsqu'une double explosion éventre la capitale libanaise. L'entrepôt n° 12, renfermant 2 750 tonnes de nitrate d'ammonium, vient de voler en éclats, d'ébranler le pays et de bouleverser le monde en direct sur tous les journaux télévisés.

**La fin du monde en direct au JT**  
« C'était comme la fin du monde », se remémore l'adolescente, « des scènes de cinéma catastrophe, sauf que c'était la réalité ». « C'est surtout un miracle d'avoir échappé à la mort puisqu'il y a eu beaucoup de victimes à la piscine de Beyrouth cet après-midi-là », retient sa maman, assistante de direction pour une filiale de Pont-à-Mousson. Joseph, lui, est boulanger. Le père de famille a tout perdu dans l'explosion : son magasin, son four, son métier, son pain quotidien et nourricier. « Le Liban est un pays très compliqué à tous points de vue, et très instable », reprend Zenia, dans un français impeccable. « Nous y avons vécu beaucoup de choses et notamment la guerre civile durant vingt ans, les attentats, les bombardements, les morts, la corruption. Il n'y avait plus d'avenir pour nous, mais surtout

pour nos enfants. La vie était devenue impossible. »

Ruiné, le couple prend la difficile décision de l'exil. Ce sera Lyon pour Zeina et ses enfants dans un premier temps. Joseph, retenu à l'aéroport, les rejoindra plus tard, en octobre 2020. « Personne ne quitte son pays par plaisir, mais chacun a sa raison qui lui est propre, qu'il s'agisse de fuir la guerre, la faim, la misère ou le dérèglement climatique », précise Patricia Hyvernât, la présidente de Patron.ne.s solidaires de l'Ain qui milite pour une intégration par le travail.

Commence alors le parcours du migrant universel, les démarches auprès de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides pour obtenir le droit d'asile, les hébergements d'urgence qui ne durent qu'un temps, la violence, la promiscuité, l'hygiène aléatoire. Mais aussi les enfants qu'il faut remettre à l'école, les économies qui déclinent, et l'attente, interminable, des décisions de l'administration.

**La promesse d'embauche n'attend que le titre de séjour**

Pendant ce temps, la vie, leur vie, qui ne tient qu'à un fil, continue. Grâce au réseau des solidarités alternatives, et à l'altruisme d'une enseignante aujourd'hui retraitée, Zenia et Joseph trouvent enfin un toit en avril 2022. Les enfants poursuivent leur scolarité, les parents s'impliquent dans le bénévolat, « pour rendre la pareille », au restaurant solidaire La Canaille, à la paroisse du Sacré-Cœur. Là, Joseph fait la connaissance de Christophe Félix, le patron des boulangeries La Chaupinette, qui lui promet de l'embaucher dès lors que sa situation administrative sera réglée... C'est-à-dire jamais. Avant de s'envoler vers ses nouvelles fonctions, la préfète de l'Ain vient de signer l'arrêté portant « refus de délivrance d'un titre de séjour » pour le père de famille, avec « obligation de quitter le territoire français ». La tristement célèbre OQTF.

Emmanuel MARQUEZ



De gauche à droite : Zenia, Joseph et leur fille Queen espèrent un geste de l'administration française pour poursuivre leur intégration sur le territoire national. Photo Progrès/Emmanuel MARQUEZ

## « La France pouvait mieux faire »

Joseph ne demande qu'une chose : un titre de séjour qui lui permette de travailler et de subvenir aux besoins de sa famille. Un sésame qui lui permette de prendre un nouveau départ. Hélas pour lui, sa profession de boulanger n'entre pas dans le champ « des métiers en tension », en dépit de la promesse d'embauche d'un chef d'entreprise conquis, disposé à l'embaucher dès lors que sa situation administrative serait régularisée. « Je recherche quelqu'un, je l'ai sous la main, et je ne peux pas lui faire signer de contrat », se lamente Christophe Félix, le patron de la boulangerie La Chaupinette au cœur du quartier de La Reyssouze. Aux yeux de l'administration française, des accords internationaux en vigueur, des conditions d'entrée et de séjour des étrangers, Joseph ne coche aucune des cases selon la préfecture de l'Ain. Sa demande d'asile est infondée dans la mesure où sa famille ne risque rien en cas de retour au Liban. Pas plus qu'il ne justifie « de l'ancienneté, de l'intensité et de la stabilité d'une vie privée et familiale (sic !) sur le territoire français ». Au demeurant, Joseph « ne démontre pas être dans l'impossibilité de poursuivre sa vie privée et familiale au Liban ». « La France pouvait mieux faire », regrette Patricia Hyvernât, la présidente de Patron.ne.s solidaires, qui assiste de nombreux cas similaires de migrants prêts à répondre aux besoins de notre économie, à travers l'apprentissage ou la formation, et pour lesquels ce parcours vertueux s'arrête « parce qu'ils sont rejetés administrativement ». Joseph et sa famille ne peuvent plus rester en France, pas plus qu'ils ne peuvent regagner un pays où ils ont tout perdu.



Joseph, Zenia et leur fille Queen sont accompagnés par Patricia Hyvernât, la présidente de Patron.ne.s solidaires de l'Ain. Photo Progrès/Emmanuel MARQUEZ

**EN BREF**



les lauréats aux côtés des organisateurs. DR

**BOURG-EN-BRESSE**  
**Le Tennis club a accueilli les finales départementales jeunes**

Le Tennis club de Bourg (TCB) a accueilli dimanche 26 mars les finales du championnat individuel jeunes. Sous la responsabilité de Régis Poyet, président de la commission au sein du comité de tennis de l'Ain, et de Jean-Pierre Frobert, responsable de l'épreuve, les sept finales se sont déroulées tout au long de la journée sur les courts couverts du TCB. À l'issue des rencontres, Nicolas Stevens, coprésident du TCB

s'est réjoui d'avoir pu accueillir cette année ces finales. Florence Pocheron-Luyat, la présidente du comité de l'Ain, présente à la remise des récompenses, a encensé le bon niveau de ces jeunes, « futures élites du département ». Elle a mis en avant tout le travail réalisé dans les écoles de tennis par les moniteurs diplômés d'État. Les vainqueurs : Adelle Varnier (TC Montmerle), Fanny Gregnac (Montluel), Jules Cornut-Chauvin (Trévoux), Sana Sab (Bellegarde), Leny Sellier (Trévoux) vainqueur, Manon Baudet (Trévoux), Léon Jean (Trévoux).